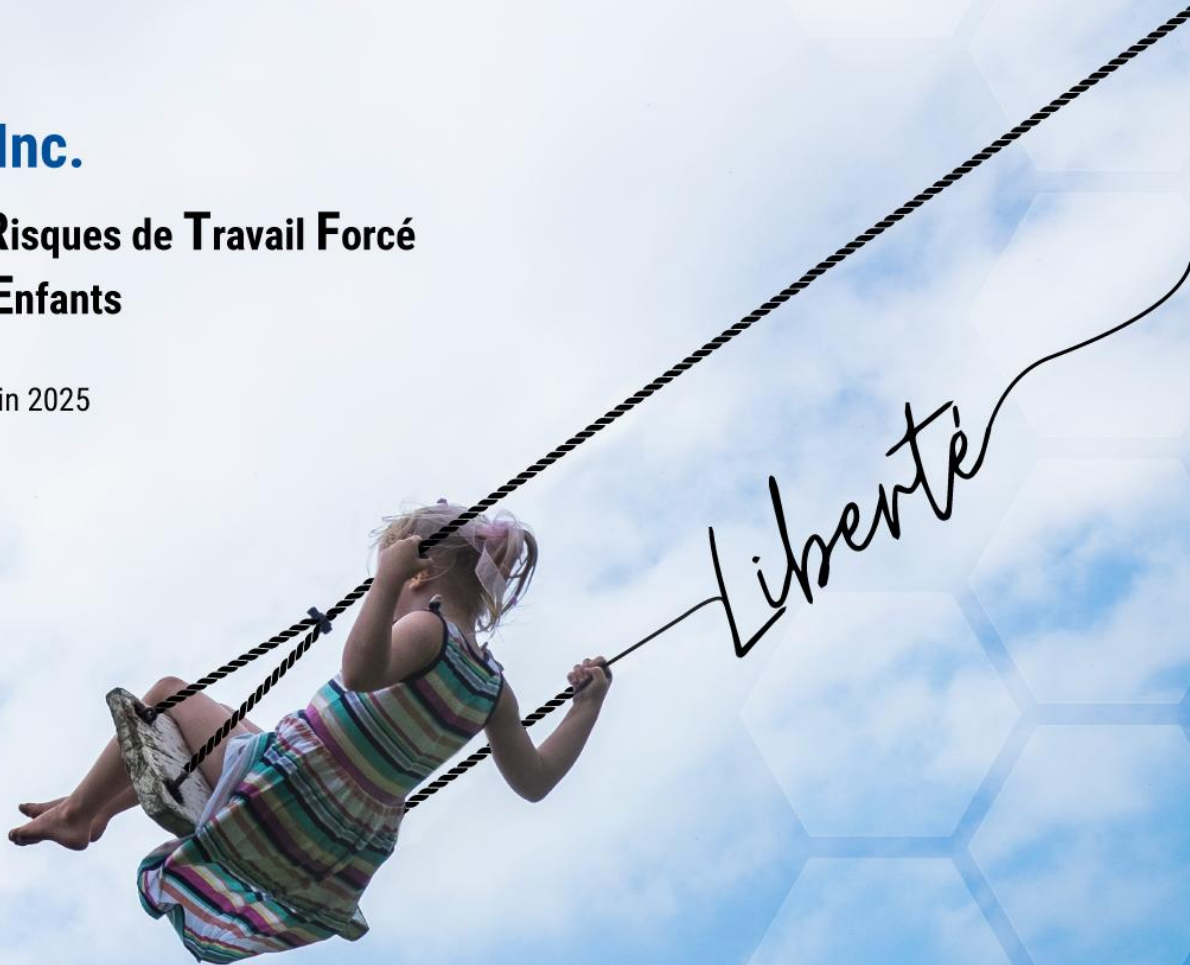


## NanoXplore Inc.

### Rapport sur Les Risques de Travail Forcé et de Travail des Enfants

Exercice terminé le 30 juin 2025



**TABLE DES MATIÈRES**

- Champs d'Application ..... 1**
- Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants ..... 1**
- Structures, Activités, Mission, Chaînes d'Approvisionnement ..... 2**
  - Structure..... 2
  - Activités et Chaîne d'Approvisionnement ..... 2
  - Mission ..... 2
  - Chaîne d'approvisionnement ..... 2
- Politiques et Processus de Diligence Raisonnable ..... 3**
  - Code d'Éthique..... 3
  - Code d'Éthique et de Conduite des fournisseurs..... 3
  - Politique de Lanceurs d'Alerte ..... 3
  - Politique relative aux Matériaux Critiques et de Conflits ..... 3
- Déterminer le Risque de Travail Forcé ou de Travail des Enfants ..... 4**
- Mesures Correctives ..... 4**
- Formation des employés ..... 4**
- Évaluation de l'Efficacité ..... 4**

## Champs d'Application

Le document suivant est un rapport conjoint préparé conformément à la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »), qui concerne NanoXplore Inc. et sa filiale en propriété exclusive Rene Composite Materials Ltée. (« RMC ») (collectivement, « NanoXplore » ou la « Société »). Les entités mentionnées ci-dessus font rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur les diverses mesures prises au cours de leur exercice précédent clos le 30 juin, 2025 pour prévenir et réduire les risques que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de leurs marchandises, au Canada ou ailleurs, ou de marchandises importées au Canada.

Aucune des entités incluses dans ce rapport n'est soumise à des exigences de déclaration distinctes en vertu de la législation sur la chaîne d'approvisionnement d'une autre juridiction.

## Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Au cours de l'exercice précédent, la Société a pris certaines mesures pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Plus précisément, la Société :

- Une diligence raisonnable a été menée auprès de ses fournisseurs existants et potentiels, conformément à ses politiques et directives en matière de risques.
- La Société a adopté un Code d'Éthique et de Conduite des fournisseurs afin de se conformer aux exigences en matière de rapports prévues par la Loi, et pour refléter l'engagement de la Société à surveiller et à prévenir davantage le travail forcé et les risques liés au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.
- Ajout de dispositions de conformité à ses nouveaux contrats avec les fournisseurs, en vertu desquelles ceux-ci sont tenus de reconnaître le Code d'Éthique et de Conduite des fournisseurs et de veiller au respect de toutes les lois et réglementations applicables concernant la prévention du travail des enfants et du travail forcé.
- Adopté une politique relative aux conflits et aux matériaux critiques.
- Évaluation interne des risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.
- Réalisation d'un exercice de priorisation pour concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves du travail forcé et du travail des enfants.
- La Société a réalisé une évaluation des risques liés aux fournisseurs tiers couvrant plus de 80 % de ses dépenses totales d'approvisionnement.
  - L'évaluation comprenait une enquête structurée conçue pour évaluer la conformité des fournisseurs aux principales normes internationales, y compris ISO 26000, SA8000, les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, le Guide pratique des Nations Unies sur les chaînes d'approvisionnement durables et les normes mondiales de rapports.
  - Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les fournisseurs présentent généralement des niveaux de risque faibles à modérés dans des domaines tels que les droits de la personne, les pratiques de travail, la performance environnementale et la lutte contre la corruption.
- Poursuivi le développement de sa stratégie globale d'atténuation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement.
- Une formation ciblée sur la prévention de l'esclavage moderne a été dispensée à tous les employés concernés par les opérations de la chaîne d'approvisionnement, améliorant ainsi leur capacité à reconnaître, évaluer et signaler les risques potentiels.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et la publication du présent rapport, la Société a pris les mesures suivantes :

- Exigé que tous les fournisseurs reconnaissent le Code d'Éthique et de Conduite des fournisseurs.
- A commencé à former les employés concernés aux risques de l'esclavage moderne, ainsi qu'aux conflits et au matériel critique.
- A diversifié sa chaîne d'approvisionnement pour les matériaux critiques, en évaluant plusieurs sources avec une priorité élevée sur la prévention de l'esclavage moderne.

# Structures, Activités, Mission, Chaînes d'Approvisionnement

## Structure

NanoXplore Inc. est une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dont le siège social est à Montréal, Québec, et cotée à la Bourse de Toronto (TSX : GRA).

René Matériaux Composites Ltée est une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dont le siège social est situé à St-Ephrem-de-Beauce, Québec.

## Activités et Chaîne d'Approvisionnement

NanoXplore a des opérations commerciales dans trois (3) pays, à savoir : les États-Unis, le Canada et la Suisse, avec plus de 360 employés dans ces pays. L'organisation de NanoXplore est structurée autour de deux segments principaux : (i) matériaux avancés, produits plastiques et composites, et (ii) cellules de batterie et matériaux.

NanoXplore collabore étroitement avec les utilisateurs finaux et les préparateurs, en fournissant de la poudre de graphène et une expertise dans l'incorporation du graphène dans les plastiques.

De même, RMC est un fabricant de plastiques et de composites. Il sert des clients FEO de premier plan, offrant des solutions allant du moulage par injection de précision à la fabrication de grandes pièces en plastique composite.

## Mission

La mission de la Société est de fournir des produits et des solutions innovants et durables dans de multiples secteurs d'activité et applications. La Société s'engage à faire preuve de professionnalisme et d'intégrité dans ses relations de travail, et s'efforce de promouvoir l'égalité, la transparence et l'équité dans sa prise de décision et dans son traitement de toutes les parties prenantes.

La Société s'engage à se tenir responsable aux normes d'éthique et de standard les plus élevées.

## Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement globale de la Société couvre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie, en mettant l'accent sur la réduction des distances lorsque cela est commercialement possible. La Société privilégie la collaboration avec les fournisseurs locaux afin de favoriser l'autonomisation des communautés et la croissance économique. La préférence de la Société pour l'approvisionnement local reflète son engagement à partager les avantages économiques avec les communautés locales.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2025, NanoXplore comptait plus de 250 fournisseurs directs.

La chaîne d'approvisionnement de NanoXplore se fournit elle aussi en majorité dans des régions sans conflit. Les résines utilisées pour ses activités d'extrusion proviennent principalement d'Amérique du Nord. NanoXplore vise à s'approvisionner auprès de fournisseurs proches, en externalisant uniquement pour des besoins spécialisés.

NanoXplore bénéficie d'être dans une région manufacturière avec de nombreux fournisseurs et partenaires locaux, ce qui soutient l'économie locale. La majorité des fournisseurs de NanoXplore sont basés en Amérique du Nord, avec seulement un petit pourcentage à l'étranger. La plupart des produits que NanoXplore utilise dans ses produits, comme les résines, les minéraux et les produits chimiques pour la production de composites proviennent des États-Unis et du Canada. Cette concentration géographique des fournisseurs réduit, mais n'élimine pas, le risque d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement.

## Politiques et Processus de Diligence Raisonnable

La Société a mis en œuvre des politiques et des procédures pour prévenir et atténuer les risques liés à l'utilisation du travail des enfants ou du travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnement.

### Code d'Éthique

Le Code d'Éthique de la société s'applique à NanoXplore et à toutes ses filiales. Le code d'éthique vise, entre autres choses, à promouvoir une conduite socialement responsable, l'intégrité et la responsabilité des entreprises, et est signé par tous les employés de NanoXplore.

La Société exige que tous ses employés se conduisent avec honnêteté, équité et intégrité dans tous les aspects de leurs actions.

### Code d'Éthique et de Conduite des fournisseurs

Le Code d'éthique et de Conduite des fournisseurs énonce les valeurs et les attentes de NanoXplore applicables à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs, agents, consultants et autres tiers et partenaires commerciaux, de même qu'à leurs employés, administrateurs et dirigeants respectifs.

Le Code énonce des attentes concernant 12 exigences clés : Santé et Sécurité, Normes de Qualité, Conduite Éthique, Respect des Lois et Règlements, Responsabilité Environnementale, Responsabilité Sociale, Transparence et Communication, Amélioration Continue, Collaboration et Partenariat, Approvisionnement sans Conflit, Confidentialité et Propriété Intellectuelle, et Principes de Précaution. Elle s'applique à toutes les interactions et transactions entre NanoXplore et ses fournisseurs, quel que soit l'emplacement géographique ou le secteur d'activité.

Le Code stipule, entre autres choses, que les fournisseurs :

- sont tenus de mener leurs affaires avec le plus haut niveau d'intégrité, d'honnêteté et de comportement éthique, en s'alignant sur les valeurs et les normes éthiques de NanoXplore ;
- doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes de l'industrie applicables régissant leurs opérations, y compris, mais sans s'y limiter, les réglementations en matière d'environnement, de travail, de santé et de sécurité ;
- sont tenus de respecter les principes de responsabilité sociale, notamment le respect des droits de l'homme, les pratiques de travail équitables, la diversité, l'inclusion et l'engagement communautaire ;
- devraient être consacrés à la gérance environnementale, notamment en minimisant l'impact environnemental, en promouvant un approvisionnement durable, en réduisant les émissions de GES et en adhérant aux réglementations environnementales.

### Politique de Lanceurs d'Alerte

Une politique de Lanceur d'Alerte a été mise en œuvre par NanoXplore pour toute personne estimant qu'un fournisseur, employé, agent, consultant ou autre tiers ou partenaire commercial s'est livré à une conduite illégale, contraire à l'éthique ou autrement répréhensible, ou a mené toute autre activité en violation du Code de conduite des fournisseurs. Si des employés ou des fournisseurs ont des questions ou des préoccupations concernant le Code du fournisseur de la Société ou son engagement envers une conduite éthique, ils peuvent contacter la Société à l'adresse suivante : NanoXplore Inc. ATTN : Conformité, 4500 boulevard Thimens, Montréal, Québec, H4R 2P2, Canada ou par courriel à [compliance@nanoxplore.ca](mailto:compliance@nanoxplore.ca).

### Politique relative aux Matériaux Critiques et de Conflits

La politique de NanoXplore sur les minéraux de conflit (disponible sur son site web [www.nanoXplore.ca](http://www.nanoXplore.ca)) donne un aperçu général de l'engagement de la Société envers des pratiques commerciales éthiques et socialement responsables, et reconnaît sa responsabilité de promouvoir la protection des droits de la personne.

## Déterminer le Risque de Travail Forcé ou de Travail des Enfants

NanoXplore a identifié que ses activités dans le secteur minier comportent des risques de travail forcé et de travail des enfants. Des efforts spécifiques ont été déployés pour collaborer avec les principaux fournisseurs afin de garantir un approvisionnement en minéraux et matériaux sans conflit, reflétant un engagement envers des pratiques d'approvisionnement responsables.

## Mesures Correctives

Pour l'exercice clos le 30 juin 2025, NanoXplore n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement ; par conséquent, aucune mesure de remédiation spécifique n'a été mise en œuvre.

## Formation des employés

Au cours du dernier exercice financier, NanoXplore a dispensé une formation obligatoire de 90 minutes sur l'esclavage moderne à dix (10) employés et gestionnaires clés impliqués dans les opérations de la chaîne d'approvisionnement, améliorant ainsi leur capacité à reconnaître, évaluer et signaler les potentiels risques. La formation susmentionnée a été dispensée par un tiers et visait à sensibiliser davantage les employés aux risques liés à l'esclavage moderne.

## Évaluation de l'Efficacité

NanoXplore a mis en œuvre une gouvernance robuste pour garantir que tous les codes de conduite, politiques internes et programmes de formation des employés applicables sont efficacement gérés, mis en œuvre et surveillés dans l'ensemble de l'organisation. Les usines de RMC sont certifiées selon la norme IATF 16949, ce qui reflète un fort engagement envers l'amélioration continue et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.

NanoXplore a réalisé un audit tiers indépendant de sa chaîne d'approvisionnement, évaluant la conformité des fournisseurs avec les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, y compris l'esclavage moderne. Les résultats de l'audit n'ont révélé aucune preuve de travail des enfants ou de travail forcé au sein de la chaîne d'approvisionnement évaluée.

## Approbation et Attestation

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de NanoXplore Inc. comme étant un rapport conjoint de NanoXplore Inc. et de René Matériaux Composites Ltée. pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, conformément au sous-alinéa 11(4) (b) (i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment de son article 11, j'atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans le présent rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants, aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir de lier NanoXplore Inc. et René Matériaux Composites Ltée



Rocco Marinaccio,  
Président-directeur général de NanoXplore Inc. et de René Matériaux Composites Ltée.